

BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA DISTRICT DES TRANSPORTS 140 ÉLECTIONS - PRÉSIDENTS GÉNÉRAUX

Chers confrères,
Chères consœurs,

Conformément à l'article XI des règlements du District des Transports 140, les nominations et élections seront tenues pour les douze (12) présidents généraux. Les articles 11.01.03 et 11.01.04 stipulent que les présidents généraux seront répartis comme suit :

Région Atlantique:

Un (1) président général au service de l'ensemble des membres

Région de l'Est:

Un (1) président général désigné pour Air Canada

Un (1) président général désigné pour les groupes de service

Région du Centre:

Un (1) président général désigné pour Air Canada

Un (1) président général désigné pour les services techniques, logistique, et approvisionnement

Un (1) président général désigné pour l'ensemble des membres

Un (1) président général désigné pour les groupes de service

Un (1) président général désigné pour les agents de sécurité des aéroports

Région de l'Ouest:

Un (1) président général désigné pour Air Canada pour la Colombie-Britannique et le Yukon

Un (1) président général désigné pour les groupes de service pour Colombie-Britannique et le Yukon

Un (1) président général désigné au service de l'ensemble des membres pour la Colombie-Britannique et le Yukon

Un (1) président général désigné au service de l'ensemble des membres pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest

Un (1) président général désigné au service de l'ensemble des membres pour le Manitoba, la Saskatchewan, Thunder Bay et Cold Lake

Les mandats débuteront le 1er janvier 2020 et dureront quatre (4) ans, conformément à l'article 11.01.02. Tous les présidents généraux désignés et tous les présidents généraux au service de l'ensemble des membres seront nommés et élus par les membres de chaque région et les groupes affiliés. L'article 11.01.09 des règlements du District des transports 140 sera respecté dans la région de l'Ouest, les articles 11.01.07 et 11.01.08 dans la région du Centre, et l'article 11.01.06 dans la région de l'Est et des provinces de l'Atlantique.

En vertu de l'article 11.03 des règlements du District des Transports 140 stipule que : « **Les mises en candidature au(x) poste(s) de président général ont lieu pendant la première assemblée des sections locales au cours du mois de septembre.** »

.../2

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079

Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252

Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707

Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)

Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)

Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)

L'article 11.03.01 stipule que : « **Dans les vingt (20) jours suivant la tenue de l'assemblée de la section locale au cours de laquelle les mises en candidature ont été appuyées, les candidats doivent informer le secrétaire-trésorier du district par lettre signée par le secrétaire archiviste de leur section locale et portant le sceau de cette dernière déclarant qu'ils satisfont les exigences d'admissibilité formulées dans le présent article. De plus, les candidats doivent fournir une lettre confirmant qu'ils acceptent la mise en candidature. »**


Selon les articles 11.03.01 et 11.07.05, les candidats ne peuvent accepter la mise en candidature à plus d'un (1) poste (soit celui de président général désigné, ou celui de président général au service de l'ensemble des membres). Dans le but de se qualifier pour les postes, les nominés devront répondre aux exigences de l'article V- section 5.07 des règlements du District des Transports 140. Les membres qui souhaiteraient se présenter comme candidats doivent remplir en totalité les conditions de l'article XI des règlements du District des Transports 140.

Les candidats seront élus par bulletin d'absent et par boîtes de scrutin dans les bureaux de vote désignés par les sections locales le jeudi 21 novembre 2019, conformément à la constitution de l'AIMTA et des règlements du District des Transports 140, articles 11.04, 11.07.01 et 11.07.02.

En toute solidarité,



Alfredo Acrobati,
Secrétaire-Trésorier,
District des Transports 140, AIMTA

AA/mb 

BULLETIN N° 024 - PUBLIÉ LE 5 JUIN 2019
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-835-3171 Fax/Téloc.: 902-835-3841
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-866-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)